



AVIS

Dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre la propagation du coronavirus "Covid 19" et en appui à l'ensemble des procédures de simplification en vigueur, la Direction Générale des Douanes algériennes porte à la connaissance des opérateurs économiques, des commissionnaires en douane et de tous les professionnels du secteur, de l'entrée en vigueur de mesures exceptionnelles visant à faciliter et accélérer les opérations d'importation des marchandises et de leur enlèvement dès leur arrivée, sous réserve de s'engager à finaliser les formalités douanières ultérieurement.

Ces mesures exceptionnelles concernent : les produits de santé, les équipements médicaux et tous les produits directement liés à la politique nationale de lutte contre la propagation du virus "Covid 19", ainsi que les produits alimentaires de première nécessité et de large consommation et ce, pour répondre aux besoins des citoyens.

L'Administration des douanes informe également que l'ensemble de ses agents et de ses services sont mobilisés, de jour comme de nuit, à travers les différentes frontières, à l'effet d'accompagner les opérateurs économiques et en vue d'assurer une étroite coordination avec les différents services concernés, pour la réussite de ces mesures exceptionnelles.

La Direction de l'Information et de la Communication